



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS  
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING  
THE ATLANTIC OCEAN*

## RAPPORT

PARTICIPATION DE LA COMHAFAT A LA CINQUIEME  
SESSION DU COMITE DE NEGOCIATION  
INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE D'ELABORER UN  
INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT  
CONTRAIGNANT SUR LA POLLUTION PLASTIQUE, Y  
COMPRIS DANS LE MILIEU MARIN (INC-5)



**25 Novembre-1 Décembre 2024**

**Busan- République de la Corée du Sud**

## **Introduction**

Depuis deux ans, les pays tentent d'élaborer un traité international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique. Ce processus de négociation accéléré devait s'achever lors de la réunion, qui 'est tenue à Busan, en Corée du Sud, du 25 novembre au 1er décembre.

Le Secrétariat de la COMHAFAT a participé à cette session, présenté par

- **Mr Taoufik EL KTIRI** : Secrétaire Exécutif
- **Mr Abdennaji LAAMRICH** : Chef de Département Coopération et Systèmes d'information
- **Mr Atsushi ISHIKAWA** : Expert Pêches

Pourquoi cette cinquième réunion du Comité intergouvernemental de négociation (INC) sur la pollution plastique est importante, pourquoi il y a eu tant de conflits et à quoi faut-il faire attention. Tout d'abord, il faut déterminer le contexte de ces négociations.

## **Contexte**

### **Pourquoi un traité mondial pour réduire la pollution plastique est-il nécessaire ?**

Depuis 1950, la production mondiale de plastique a été multipliée par plus de 200 pour atteindre près de 460 millions de tonnes par an. Cette hausse est en grande partie due à l'essor du plastique à usage unique, qui représente la moitié de la production totale. Mais si la production a explosé, le recyclage a du mal à suivre le rythme : en 2015, il ne traitait que 9 % de tous les déchets plastiques jamais produits.

Selon certaines projections, la production pourrait également doubler, voire tripler, d'ici 2050. Le plastique étant presque entièrement fabriqué à partir de combustibles fossiles, ce type de croissance consommerait environ un quart du budget carbone restant pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

Un morceau de plastique peut durer des décennies. Ce phénomène, associé à une production croissante, a submergé les infrastructures mondiales de gestion des déchets : 19 millions de tonnes de plastique se déversent désormais dans l'environnement chaque année, tuant et blessant des animaux sauvages. Du plastique a été détecté au point le plus profond de l'océan, dans la fosse des Mariannes, et dans la neige fraîchement tombée de l'Antarctique. Il se fragmente en particules de taille microscopique et nanométrique et s'est infiltré dans les aliments humains, la circulation sanguine, le placenta et le lait maternel. Sur les 16 000 produits chimiques connus dans les plastiques courants, environ 4 200 sont nocifs pour la santé humaine ou l'environnement, selon l'unique étude majeure.

Reconnaissant la menace que ce matériau représente pour la santé humaine et environnementale, des dizaines de pays ont convenu en 2022 d'élaborer un traité juridiquement contraignant pour lutter rapidement contre la pollution plastique.

### **Où en sont actuellement les négociations sur le traité sur les plastiques ?**

La CNI-5 fait suite à quatre cycles de négociations antérieurs : INC-1, qui s'est déroulée à Punta del Este en novembre 2022, INC-2, qui s'est tenue à Paris en juin 2023, INC-3, qui s'est déroulée à Nairobi en novembre 2023, et INC-4, qui s'est tenue à Ottawa en avril 2024. « L'heure de vérité est arrivée pour mettre fin à la pollution plastique. Aucune personne sur cette planète ne veut voir du plastique dans ses communautés ou sur ses côtes. Personne ne veut voir des particules de plastique chargées de produits chimiques dans son sang, ses organes ou son futur bébé », a déclaré **Inger Andersen**, directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Lors des quatre réunions précédentes, la tâche de l'INC a consisté à définir les éléments que pourrait contenir un traité. Il s'agit notamment de mesures possibles pour réduire la production de plastique ; améliorer la gestion des déchets ; éliminer ou minimiser les produits plastiques les plus polluants et évitables et les produits chimiques les plus dangereux ; concevoir des plastiques réutilisables ; et financer le nettoyage et une transition mondiale vers l'abandon du plastique.

La décision de 2022 a donné le coup d'envoi d'un processus de rédaction du traité qui durera deux ans et qui culmine aujourd'hui avec la cinquième et dernière réunion de l'INC.

Beaucoup de ceux qui ont participé à la réunion espéraient que d'ici la cinquième réunion, les pays commenceraient à se mettre d'accord sur les points clés du traité. Mais les négociations difficiles ont eu pour résultat le contraire : il y a eu des divergences frappantes sur plusieurs points, et le texte s'est gonflé pour inclure de nombreuses options qui reflètent des points de vue divergents. Des parties du projet sont bloquées entre plus de 3 000 crochets, ce qui indique un désaccord sur la question de savoir si les mots entre crochets doivent être présents. Comme l'a déclaré un délégué lors de l'INC4 à Ottawa plus tôt cette année, la tâche consiste désormais à « se libérer des crochets ».

### **Quels sont les grands désaccords ?**

Les pays ne se sont pas encore mis d'accord sur la manière de s'entendre. Les accords multilatéraux sur l'environnement ont souvent été conclus par consensus et, lorsque cela n'était pas possible, les négociations ont adopté des règles dictant que les pays pouvaient voter sur les points litigieux. Depuis le début du processus de traité sur les plastiques, cependant, un petit groupe de pays s'est opposé à l'option du vote. Actuellement, cela ne laisse aucune possibilité de résoudre les

désaccords. Cela pourrait conduire à un accord faible, pour éviter que les désaccords ne fassent complètement échouer les négociations.

Ce traité sera évalué en fonction de la mesure dans laquelle le monde commence à limiter la production et la consommation de plastique à des niveaux durables.

Les principaux points de désaccord portent sur les produits chimiques dangereux qui devraient être bannis des produits plastiques et sur la manière dont les pays financeront les obligations découlant de tout accord final. Près de 100 pays souhaitent la création d'un nouveau fonds multilatéral auquel les pays contribueraient. Mais, plusieurs pays développés (dont le Royaume-Uni et l'UE) estiment que cet argent devrait provenir d'un fonds environnemental existant, comme **le Fonds pour l'environnement mondial**.

Le point de tension le plus important est de savoir si le traité doit inclure des restrictions sur la quantité de plastique produite dans le monde. « Ce traité sera évalué en fonction de la mesure dans laquelle le monde commence à limiter la production et la consommation de plastique à des niveaux durables »,

Tout n'est pas si sombre : les pays s'accordent sur certaines questions, notamment la nécessité de gérer les déchets plastiques, de les recycler et de repenser les produits. Des mesures spéciales visant à réglementer **les engins de pêche en plastique** qui nuisent à la vie marine lorsqu'ils sont perdus ou jetés semblent faire l'objet d'un consensus.

### **Pourquoi la production de plastique est-elle un problème si délicat ?**

Tous les pays qui ont participé au processus de négociation du traité ont convenu de la nécessité de mettre un terme à la pollution plastique. Le mandat initial du traité stipulait qu'il fallait lutter contre la pollution en adoptant une « approche du cycle de vie complet ». De nombreux pays, comme le Rwanda, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Ghana et les États fédérés de Micronésie, affirment que cela inclut implicitement la production et la réduction de celle-ci. Pour ces pays et certains groupes de la société civile, le contrôle de la production est essentiel pour que le traité soit un succès.

Souvent, les pays qui soutiennent les réductions de production sont eux-mêmes confrontés à de grandes quantités de pollution plastique, en raison de systèmes de gestion des déchets limités et parce qu'ils reçoivent également des importations considérables de déchets en provenance d'autres pays.

Les pays opposés à cette position soutiennent que les combustibles fossiles, les produits pétrochimiques et la production de plastiques sont importants pour leurs économies. Les produits pétrochimiques, à partir desquels les plastiques sont fabriqués, sont le principal moteur de la croissance de la demande de pétrole. Dans ce contexte, certains pays et industries semblent accélérer la construction d'usines

pétrochimiques. Pour les pays dotés d'importantes industries de combustibles fossiles, les engagements politiques visant à réduire la production de plastique représentent un risque économique majeur. Plus que tout autre sujet, la production de plastique a divisé les participants de l'INC.

## Déroulement de l'INC5

Au vu du document gonflé et parsemé de parenthèses, certains experts présents à la réunion estimaient que les six jours de négociations restants à Busan n'étaient pas suffisants pour parvenir à un accord. C'est dans cet esprit **que Luis Vayas Valdivieso** (l'ambassadeur de l'Équateur au Royaume-Uni qui a présidé le processus INC-5) a passé ces derniers mois à discuter avec les pays pour élaborer une version simplifiée du texte. Son objectif était de créer une sorte de liste de priorités à discuter à Busan, afin qu'un traité puisse être convenu en Corée du Sud, en reportant certains sujets et détails techniques aux réunions de suivi.

L'hypothèse était, si les pays ne parviennent pas à un accord à Busan, cela pourrait déclencher la prolongation des négociations et une autre réunion en 2025. Ce qui a préoccupé davantage certains, c'est que si les pays ne parvenaient pas à s'entendre sur les règles de vote pour résoudre les différends, cela pourrait les pousser à exclure des mesures comme les réductions de production, simplement pour établir un accord.

Après plus de sept jours de négociations intenses lors de la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental (INC-5) pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant (IJC) sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, les délégués n'ont pas pu s'entendre sur un nouvel instrument. Ils ont convenu d'ajourner l'INC-5 à Busan, en République de Corée, et de convoquer une réunion de reprise à une date ultérieure.

## Conclusion

Les pays qui négocient ce traité mondial pour réduire la pollution plastique n'ont pas réussi à trouver un accord. Plus de 100 pays ont plaidé pour une limitation de la production de plastique et une poignée de pays producteurs de pétrole n'ont souhaité cibler que les déchets plastiques.

La cinquième réunion du Comité intergouvernemental de négociation des Nations Unies (INC-5) à Busan, en Corée du Sud, devait être la session finale.

On espérait que cette réunion aboutirait à un traité mondial juridiquement contraignant. « Nous n'avons pas encore atteint le sommet de nos efforts. » C'est l'esprit qui a été exprimé par le président de l'INC, **Luis Vayas**, dans son discours d'ouverture lors de la séance plénière de clôture de dimanche soir.

À l'issue d'une longue séance plénière, les délégués ont convenu d'utiliser le texte révisé du Président comme base de négociation lors de la reprise de la cinquième session du Comité (INC-5.2). Le Président de l'INC, **M. Vayas**, a rassuré les délégués en affirmant que « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu ».

Tout en le soutenant comme base de négociation lors de la prochaine réunion, plusieurs délégations ont souligné que le texte du Président devrait rester ouvert aux ajouts et aux suppressions. Elles ont noté que le texte ne reflétait pas toujours les discussions tenues au cours de la semaine et excluait les « lignes rouges » de certains pays. Plus précisément, plusieurs d'entre elles ont souligné l'absence de l'article sur le champ d'application, ainsi que le manque de réflexion sur le texte proposé par le **Groupe africain sur le mécanisme financier**.

Le Groupe arabe et la Fédération de Russie ont noté que le document officiel contenant le projet de texte du Président du Comité, diffusé le vendredi 29 novembre 2024, reflétait mieux les discussions, mais étaient disposés à s'engager sur la base du texte du Président. La Malaisie a demandé que le texte du président, le document officiel diffusé vendredi et le projet de texte de compilation de l'INC-4 soient tous examinés à l'INC-5.2.

Bien que l'INC-5 n'ait pas atteint son objectif de proposer un nouveau traité au monde, des progrès ont tout de même été réalisés dans ce sens. « Nous ne quittons pas Busan découragés », a déclaré **l'UE**, résumant l'ambiance qui régnait lors de la plénière de clôture. Plusieurs délégations ont pris la parole, le Mexique et le Rwanda s'exprimant au nom de 95 et 85 pays, respectivement, pour demander un traité fort, qui comprendrait des articles sur la production, les plastiques dangereux et les produits chimiques préoccupants.

D'autres, dont le Koweït, qui s'est exprimé au nom des pays partageant les mêmes idées, ont exprimé leur inquiétude quant au fait que « lors de cette session, des progrès opportuns sapient la confiance et l'inclusivité », et ont noté « des tentatives d'étendre » le mandat de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) au-delà de ses limites. Il a appelé les délégués à se concentrer sur des solutions pratiques pour mettre fin à la pollution plastique et a souligné que « nous ne sommes pas ici pour mettre fin au plastique lui-même... mais à la pollution plastique ». En ce qui concerne la reprise de la cinquième session du Comité, certains délégués ont préféré convoquer la session au cours du premier semestre de 2025 afin de ne pas perdre l'élan créé à Busan. D'autres, notant que « beaucoup de travail » sera nécessaire avant de pouvoir parvenir à un accord, ont demandé que la cinquième session du Comité se tienne en juillet ou août 2025.

Après avoir entendu les déclarations d'un grand nombre de délégations, le président de la cinquième session du Comité, **M. Vayas**, a ajourné la première session du Comité à 2 h 50 le lundi 2 décembre 2024.